SAINT LEONARD DE NOBLAT – HAUTE VIENNE

SPR- PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Pièce 2/6

Cahier des Orientations d'Aménagement et de Programmation

DOSSIER APPROUVÉ

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
à l'arrêté du 27 FEV. 2020
LE PREFET,
Pour le Préfet
le Secrétaire Général,

Jérôme DECOURS

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT 87400

D.R.A.C. NOUVELLE AQUITAINE **COMMUNE DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT**

Atelier Lavigne, Architecte du Patrimoine, Architectes Associés – 64000 Pau **Société Hadès**, Archéologie – 31000 Toulouse

Sommaire

1. Introduction **P.3**

1.1 Introduction générale—Objectifs et modalités de mise en œuvre, médiation P.3

1.2 Repérage des secteurs inclus dans une O.A.P. sur le plan de projet urbain P.5

2. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les espaces publics **P.7**

2.1 Secteur 1 : place de la Libération P.9

2.2 Secteur 2 : Entrée de ville Clermont P.11

2.3 Secteur 3 : place du Champ de Mars P.13

2.4 Secteur 4 : Parvis de la Poste P.15

2.5 Secteur 5 : Place de la République- place Noblat P.17

2.6 Secteur 6 : Les places autour de la collégiale, parvis, Gay-Lussac et Wilson P.19

2.7 Secteur 7: Place Denis Dussoubs P.21

3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les îlots **P.23**

3.1 Secteur 8 : l'îlot Liberté P.25

3.2 Secteur 9 : L'îlot Pasteur P.27

3.3 Secteur 10 : L'îlot et l'entrée de ville de Limoges P.29

3.4 Secteur 11 : L'îlot de l'hôpital P.31

2

1.1 Introduction générale - Objectifs et modalités de mise en œuvre, médiation

1.1.1 Les OAP territorialisées au service du projet urbain

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) territorialisées ont pour but de préciser les conditions d'aménagement et de restructuration de certains secteurs à enjeux du P.S.M.V., définis lors de l'étude diagnostic (chapitre 7 du rapport de présentation).

Les principes exposés dans les O.A.P. répondent aux objectifs et sont au service du projet urbain en termes de :

- amélioration des conditions de déplacements pour les voitures, les piétons, les vélos;
- rééquilibrage des stationnements par rapport aux enjeux de mise en valeur d'espaces publics majeurs de la ville (places du centre);
- recherche d'aménagement et de restructuration en cohérence avec le motif de l'espace public, ses fonctions et son échelle;
- vision à long terme de la ville et interaction entre les espaces.

1.1.2 Des schémas évolutifs à partir d'axes forts

Les O.A.P. sont définis sur des espaces publics et des îlots. Elles prennent la forme de :

- Axes ou objectifs qualitatifs généraux (notions de place, de parvis, de champ commun, etc…)
- schémas d'aménagement de principe, complétés par indications écrites et parfois par des coupes schématiques afin de figurer les gabarits et les rythmes à restituer ou à créer
- documents iconographiques (plans anciens, cartes postales anciennes, vues actuelles…) permettent d'illustrer les objectifs recherchés.

Les principes d'aménagement restent schématiques volontairement, afin de laisser une latitude aux futures projets dont la plupart y compris les programmes, ne sont pas établis aujourd'hui.

1.1.3 La mise en œuvre des OAP et la médiation

Les demandes de constructions ou d'aménagement sur les espaces publics et les îlots inclus dans une O.A.P. devront en respecter l'esprit et mettre en œuvre les objectifs de leur réalisation exprimés dans les schémas et les commentaires.

Cette mise en œuvre nécessite dès l'amont des projets une mise au point concertée entre la Collectivité et l'autorité administrative des programmes et ensuite des projets. Cette concertation a lieu au sein des commissions d'urbanisme. Elle peut engager en tant que de besoin la médiation de la Commission Locale du S.P.R.

1.1.4 L'articulation avec le plan réglementaire du P.S.M.V. et le plan du projet urbain

Certaines indications dessinées sur les schémas des O.A.P. sont retranscrites dans le plan réglementaire du P.S.M.V. et le plan de Projet Urbain tels que :

- les liaisons piétonnes à créer ou à restituer ;
- les emprises bâties et les alignements ;
- les emplacements réservés;
- les ordonnances végétales à préserver, remplacer ou créer ;
- l'indication des gabarits sur les reconstructions;
- les continuités végétales, jardins…

Ces prescriptions sont relayées par le règlement.

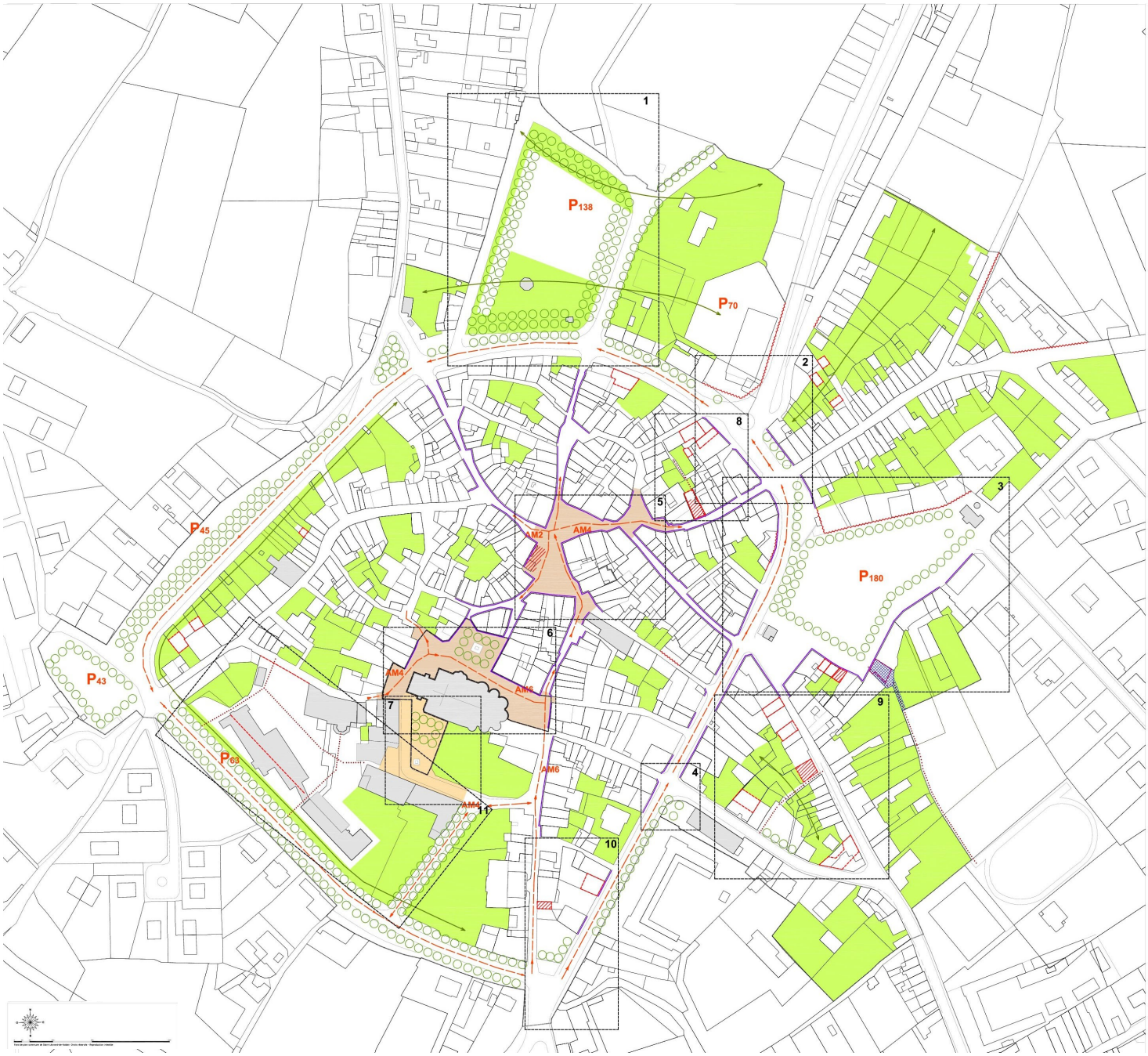

4

1.2 Repérage des secteurs inclus dans une O.A.P. sur le plan de projet urbain

Les 11 secteurs d'O.A.P. repérés sur le plan du projet urbain ci-contre sont :

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les espaces publics :

Secteur 1 : Place de la Libération

Secteur 2 : Entrée de ville de Clermont

Secteur 3 : Place du Champ de Mars

Secteur 4 : Parvis de la poste

Secteur 5 : Place de la République-place Noblat

Secteur 6 : Les places autour de la collégiale, parvis, Gay-Lussac et Wilson

Secteur 7 : Place Denis Dussoubs

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les îlots :

Secteur 8: L'îlot Liberté

Secteur 9 : L'îlot Pasteur

Secteur 10 : L'îlot et l'entrée de ville de Limoges

Secteur 11 : L'îlot de l'hôpital

2. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les espaces publics

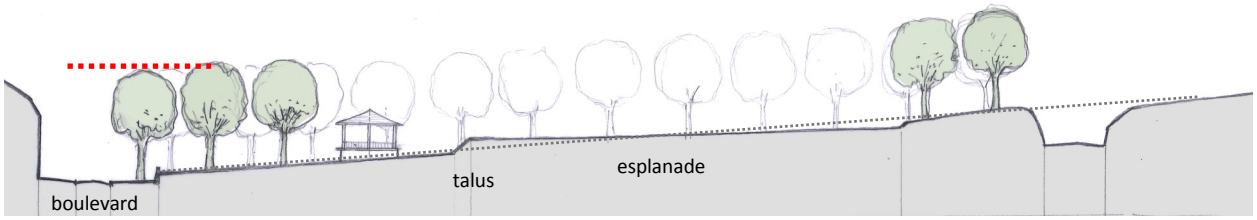

Coupe schématique AA

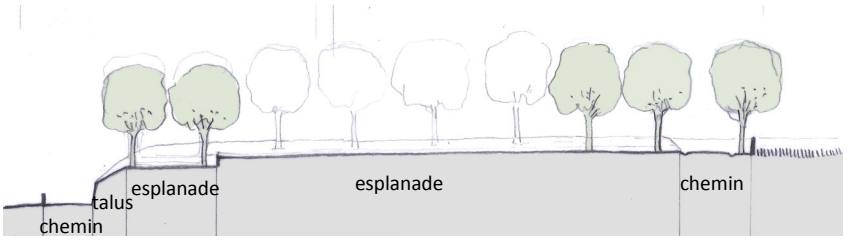

Coupe schématique BB

2.1 Secteur 1 : place de la Libération

1– Un projet pour redonner le caractère initial du pré planté et une cohérence au site, en lien avec l'intra –muros

A– Restituer le cadre planté

- A1– Reformer un mail planté autour de l'esplanade pour redessiner une géométrie plus claire de l'espace central. Prévoir le remplacement des arbres existants par des arbres de haute tige, échelle plus adaptée, au port plus ou moins libre.
- A2 - Replanter un alignement vers l'entrée du cimetière
- A3 - Insérer les fonctions (point toilettes, déchets, jeux ..dans la trame plantée)
- A4 - Retrouver une topographie plus proche de la topographie naturelle (traitement par des talus enherbé).
- A5 - Choisir des matériaux de sol perméable : stabilisé sur les esplanades et herbe sur les bas côtés en référence au pré planté comme vu sur les cartes postales anciennes, mais aussi dans un souci de ne pas imperméabiliser les sols (développement durable).
- A6 - Réorganiser la desserte (une entrée, une sortie) et les stationnements. Espace pouvant accueillir 138 véhicules .
- A7- Redéfinir des éclairages pour les différents usages (sécurité piétonne, jeux, foires) et du mobilier urbain (bancs, poubelles…) suivant une ligne spécifique.

B– Retraiter le lien avec le tour de ville et les seuils

- B1– Restituer un alignement planté sur le tour de ville, pour renforcer l'unité de cet espace.
- B2- La circulation à sens unique permet de réduire la chaussée et d'aménager un large trottoir sur l'extérieur du boulevard : une-bande de stationnement en épis, des plantations et cheminement piéton pourraient y être aménagés.
- B3- Créer un cheminement piéton continu et sécurisé le long du boulevard et vers le centre.
- B4 - Marquer les seuils (anciennes portes de la ville)- aménagement des sols, mise en valeur du vestige de la porte, reconstruction des édifices sur le boulevard.
- B5– Remettre en valeur l'axe historique ville /Champmain par un alignement planté.

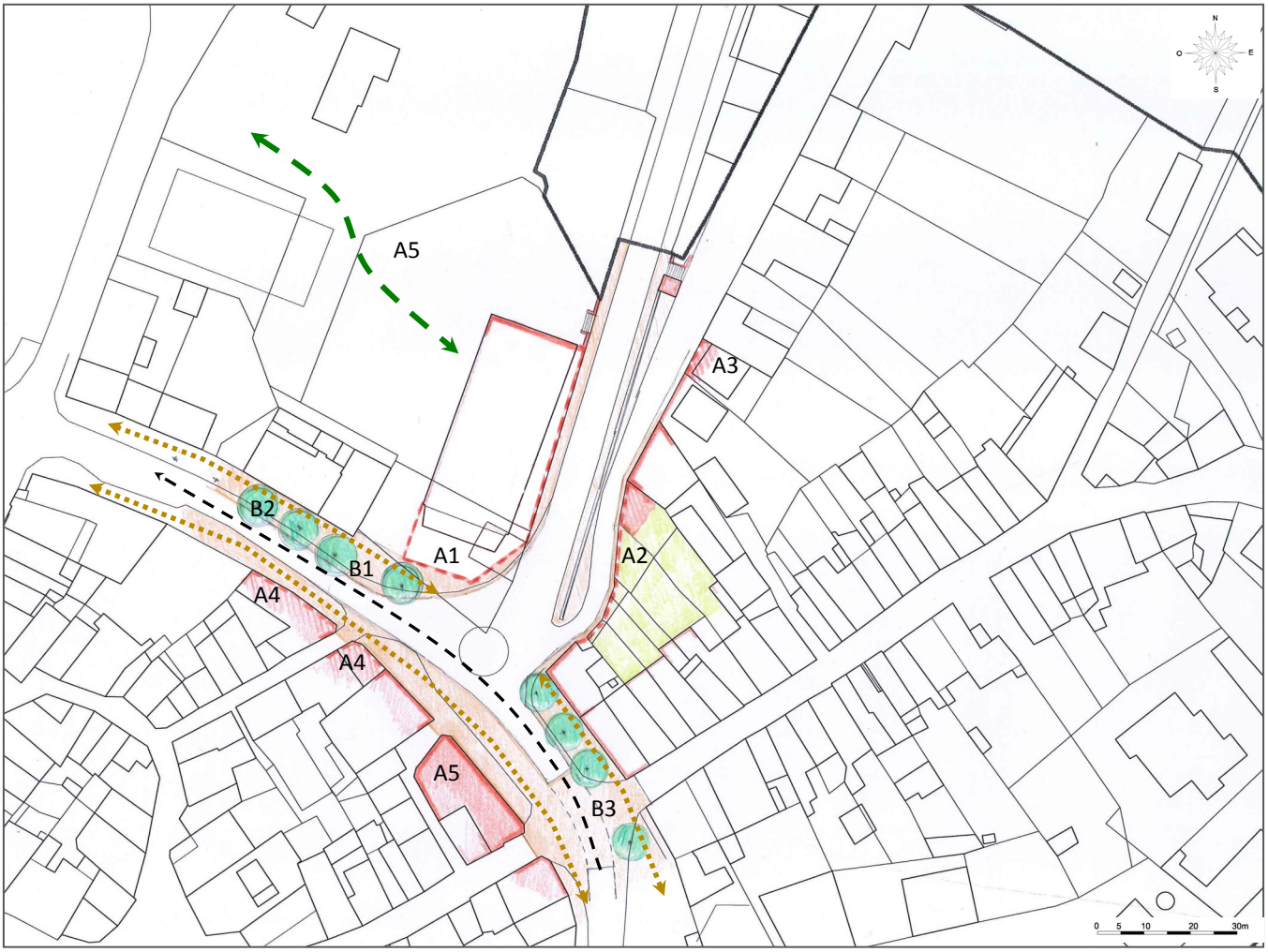

Plan d'aménagement de l'entrée de ville Clermont
Source : Atelier Lavigne

Carte postale ancienne
Source : Collection Fanton

Entrée de ville Clermont, état actuel
Source : Atelier Lavigne

2.2 Secteur 2 : Entrée de ville Clermont

1– Restructurer le carrefour et l'entrée de ville

A– reformer des fronts bâtis « forts » qui tiennent l'espace public

- A1- Construire au devant du supermarché et de sa face latérale, pour redessiner un volume qui borde l'espace public, redonner un gabarit plus élevé à l'échelle des autres bâtiments sur le carrefour, rechercher une certaine qualité architecturale que n'offre pas aujourd'hui le bâtiment du supermarché.
- A2- Suturer l'arrière de l'îlot Banchereau en prolongeant les jardins privés sur l'arrière de l'îlot, en construisant un mur pour reformer une continuité bâtie, en permettant la construction de bâtiments annexes (de type garage, remise).
- A3- Reconstruire sur l'alignement pour reformer la continuité bâtie du faubourg
- A4– Améliorer ou remplacer les immeubles sur l'intérieur du tour de ville, dans la continuité du grand Saint-Léonard. Former un front plus élevé avec pour côte moyenne 3 niveaux.
- A5- Dans le cadre du déplacement possible de l'office de tourisme et de l'aménagement du CIAP dans l'ancien hôtel « le grand Saint Léonard », aménager un large parvis au devant de l'édifice.
- A6– Rétablir une continuité de cœurs d'îlot « vert » par le retraitement des espaces libres autour du supermarché, identifiés dans le plan du PSMV comme « espaces libres à recomposer en fonction d'un plan d'aménagement suivant OAP ». Si la vocation de cet espace est de demeurer un parking, un traitement paysager devra être envisagé pour améliorer la perméabilité des sols et ré introduire des arbres.

B– Retraiter les espaces publics dans l'esprit du tour de ville et en marquant la porte Banchereau

- B1- Rétablir un alignement planté sur l'extérieur du tour de ville.
- B2- Réduire la largeur de la chaussée. Passer en sens unique et intégrer des cheminements piétions continus et sécurisés.
- B3-Marquer par un seuil la porte de ville – l'aménagement des sols permettra aussi de renforcer l'ancien itinéraire par la rue de la Liberté et l'avenue du Colonel Ledot.

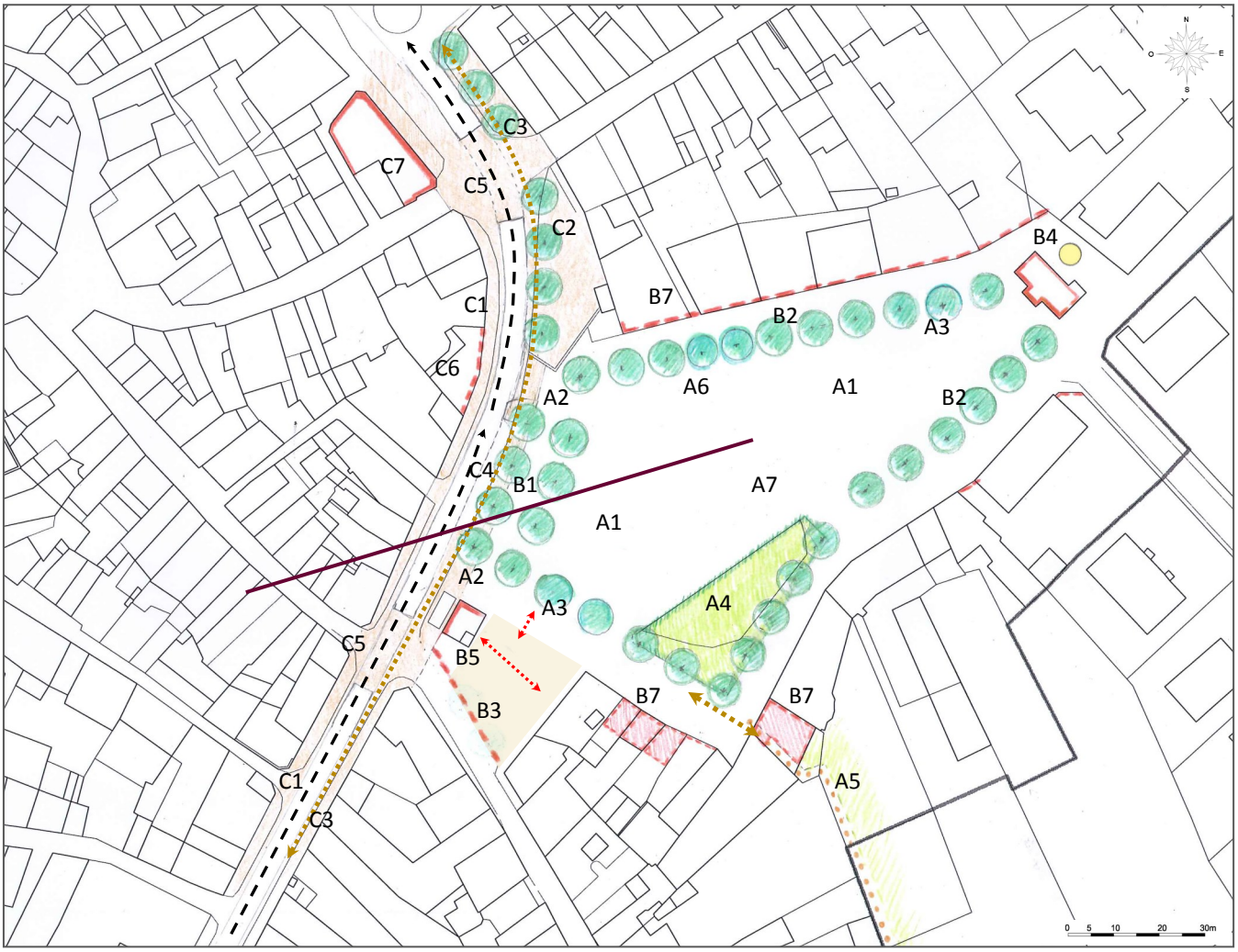

Plan d'aménagement de la place du Champ de Mars
Source : Atelier Lavigne

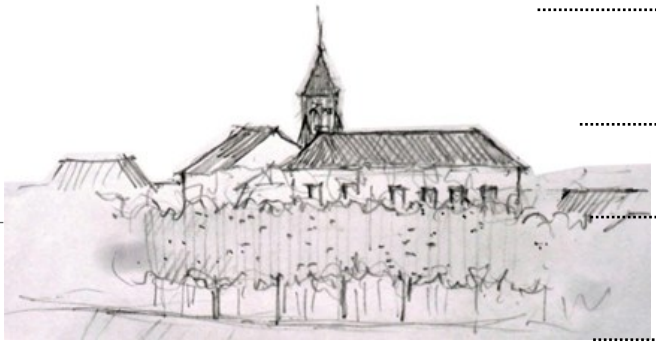

Préserver la vue identifiée : relation du clocher et du contour urbain bâti

Gestion réglée pour percevoir le contour bâti de l'intra muros

« Tenir » le tracé du boulevard et le contour de la place : gestion d'un alignement qui doit être suffisant

Cartes postales anciennes
Source : Collection Fanton

2.3 Secteur 3 : place du Champ de Mars

1– Créer une grande place d'entrée de ville alliant les fonctions

A– Améliorer le fonctionnement de la place

- A1- Réorganiser le stationnement mais en conservant un espace ouvert—stationnement des voitures, cars …. 175 places environ peuvent être dégagées.
- A2 - Aménager une entrée et une sortie.
- A3 - Intégrer les équipements (points toilettes, collecte des déchets) dans le pourtour planté.
- A4 - Créer un petit square sur la réserve incendie. Reprendre le tracé plus large, implantation de jeux, clôture légère doublée d'une haie basse.
- A5 - Créer un cheminement piéton sécurisé, sur l'arrière de l'îlot entre la place/et la ville et le stade/établissement scolaires. Sur le plan du PSMV, traduction par une liaison piétonne à créer et deux emplacements réservés au bénéfice de la commune.
- A6- Redéfinir des éclairages pour les différents usages (sécurité piétonne, jeux, foires) et du mobilier urbain (bancs, poubelles…) suivant une ligne spécifique.
- A7—Conserver un aménagement très simple, dans l'esprit d'une place de foire : sol unique, pas de matériau trop noble, marquage au sol simple (peinture…), pente naturelle….

B– Mettre en valeur cet espace et les petits bâtiments publics liés

- B1– Former un mail planté sur la partie basse de la place, en continuité avec le tour de ville, tout en maintenant la vue vers le clocher de la collégiale (gestion de la hauteur des arbres).
- B2- Encadrer la place d'un rang d'arbres afin de retendre le tracé par rapport aux façades et intégrer l'architecture « faible » de ces fronts bâtis.
- B3- Dégager un espace libre piétonnier, planté entre l'actuel office de tourisme et les façades ; implantation possible de terrasses, statue du taureau...
- B4 - Restaurer et mettre en valeur le lavoir qui ferme la place au nord/est, façade dégagée, démolition du château d'eau situé à l'arrière.
- B5- Intégrer le transformateur dans un nouveau volume qui « tienne » la rue et possibilité d'étendre le bâtiment de l'office de tourisme afin de créer un front bâti le long de la rue Pasteur.
- B6- Conserver et restaurer le quai aux bestiaux—mémoire de la fonction première de la place
- B7- Former ou reformer un vrai front bâti sur les faces nord et sud de la place, reconstruction possible des bâtiments existants, enveloppes constructibles tout en maintenant un cœur d'îlot jardiné.

C– Réaménager le tour de ville

- C1- Créer un sens de circulation unique
- C2- Planter sur l'extérieur du tour de ville
- C3- Aménager de larges trottoirs, assurer la continuité du cheminement piéton/déplacement doux
- C4- Réalisation possible d'un arrêt de bus/car
- C5- Marquer les seuils des anciennes portes de la ville
- C6- Reformer une continuité bâtie par un réalignement de la construction sur le boulevard
- C7-Dans le cadre du déplacement possible de l'office de tourisme et de l'aménagement du CIAP dans l'ancien hôtel « le grand Saint Léonard », aménager un large parvis au devant de l'édifice.

Plan d'aménagement de la place du Champ de Mars
Source : Atelier Lavigne

Vue de l'aménagement actuel au devant de la poste.

2.4 Secteur 4 : Parvis de la Poste

1- Créer un petit parvis devant le bâtiment public

A– Améliorer le fonctionnement de la place

- A1- Centrer l'espace devant le bâtiment en encadrant le monument par un petit mail dans le prolongement de l'alignement d'arbres du tour de ville.
- A2- Constituer une petite place. Structurer et unifier l'espace par un travail sur la topographie, les matériaux de sol.
- A3- Marquer et sécuriser la traversée piétonne : marquage au sol, accessibilité, éclairage.
- A4- Marquer le seuil urbain, emplacement du rempart, au niveau de la rue de la Poste.

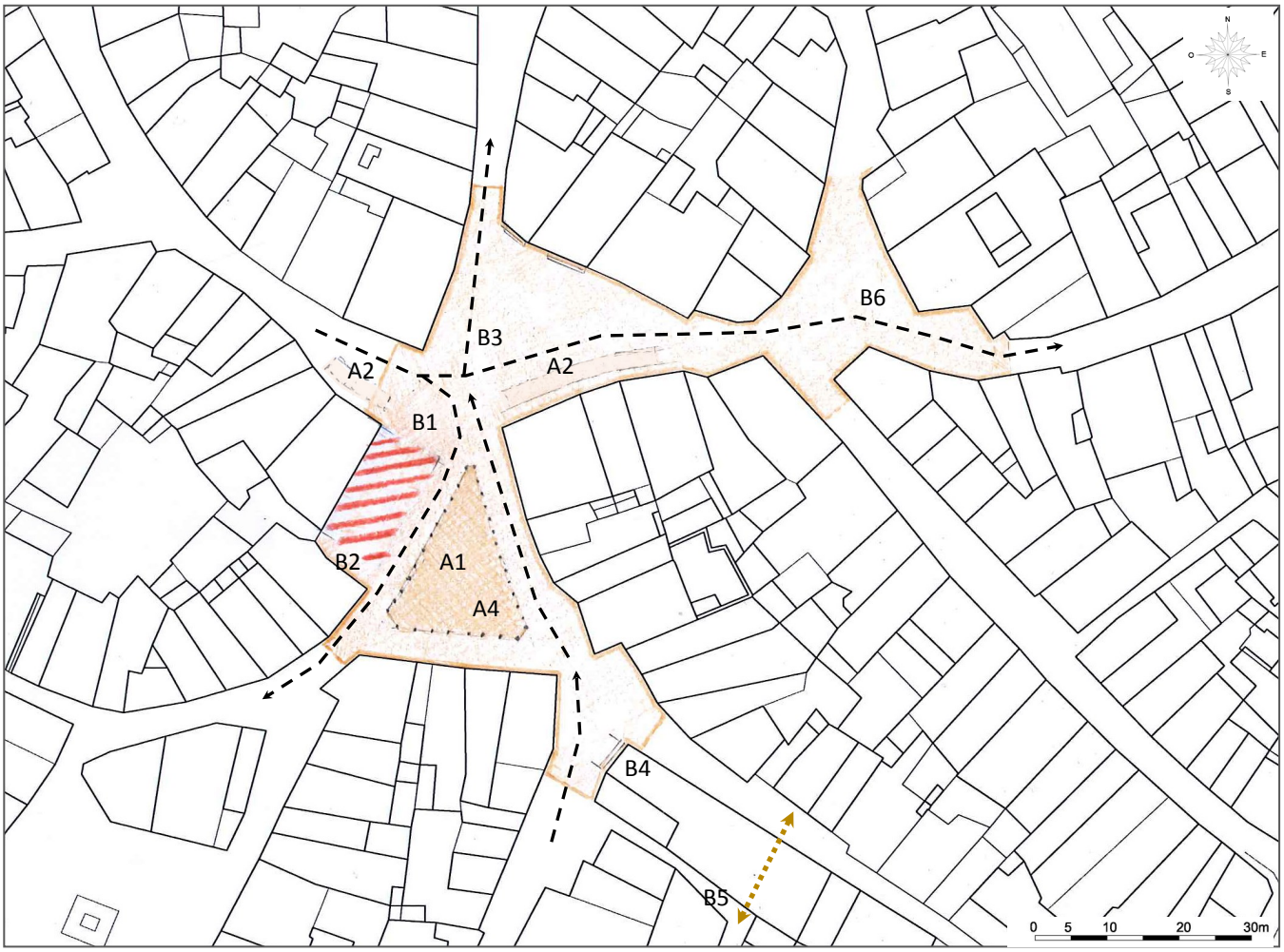

Plan d'aménagement des places de la République et de Noblat
Source : Atelier Lavigne

Carte postale ancienne
Source : Collection Fanton

2.5 Secteur 5 : Place de la République- place Noblat

1- Aménager et mettre en valeur les places de marché :

A- Rétablir des espaces « partagés »

- A1- Supprimer les stationnements pour laisser dégager de grands espaces dédiés aux piétons, terrasses, marchés.
- A2 - Aménager quelques places –dépose/minute sur les flancs sud de la place, espaces toujours un peu ombragés et moins « sensibles » dans la perception des paysages urbains.
- A3 - Maintenir une circulation limitée sur la partie basse de la place de la République, livraison, urgences, riverains.
- A4 - Marquer un espace central protégé par des bornes rétractables, par exemple, compatibles avec l'activité du marché.

B- Embellir et mettre en valeur les espaces publics centraux de la ville et l'architecture qui les borde

- B1- Retrouver la géométrie ancienne de la place par la construction d'une petite halle, qui repince l'espace entre les deux places et intègre la terrasse et l'étal du fruitier. Halle pouvant se prolonger par une verrière le long de la façade.
- B2- Petit édifice qui permettrait également de mieux intégrer le pignon (« aspect arraché ») de la maison à la tour ronde.
- B3- Aménager un sol de façade à façade pour retrouver l'unité de l'espace, mobilier et éclairage à reprendre.
- B4- Réaménager la halle et l'animer : marché, exposition afin de renforcer les fonctions de cet équipement. Passage à l'intérieur à maintenir.
- B5- Aménager le passage entre la rue des Sapeurs-Pompiers et la place des Coopérateurs
- B6 - Embellir la place Noblat dans la continuité de la partie basse.
- B7 - Accompagner ce projet par une opération globale sur les façades et devantures non encore restaurées afin d'harmoniser et de valoriser le tissu bâti entourant la place.

Plan d'aménagement des places autour de la collégiale
Source : Atelier Lavigne

Cadastre napoléonien –tracé de l'îlot sur la place Gay-Lussac
Source : Archives départementales

Vue de la place Gay-Lussac état actuel

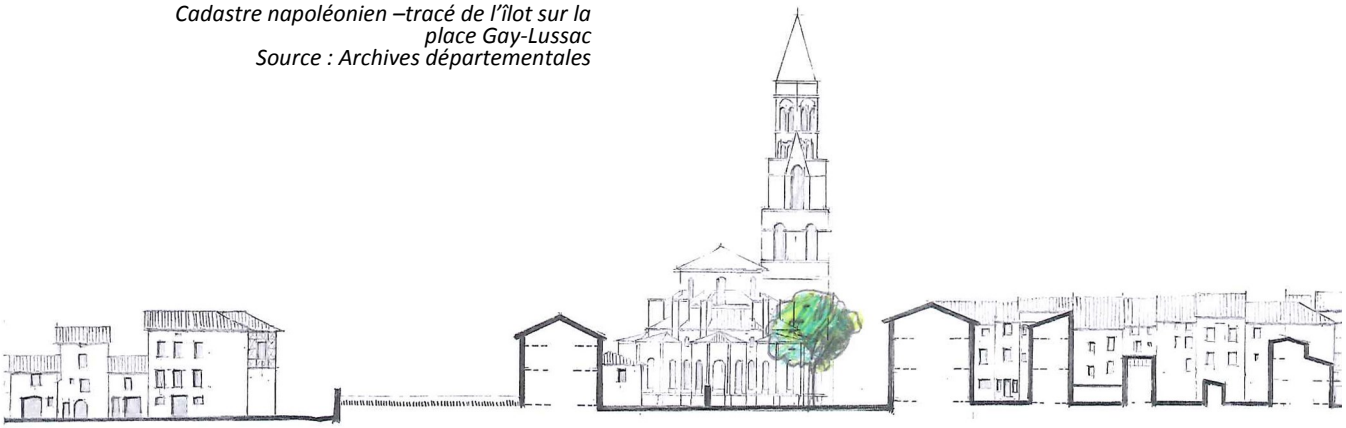

Coupe schématique AA

2.6 Secteur 6 : Les places autour de la collégiale, parvis, Gay-Lussac et Wilson

1- Un projet d'aménagement global :

- Ensemble de places aux abords de la collégiale, classées Monuments Historiques— enjeux de sous-sols archéologiques.
- Une image à reconquérir
- Projet lié à l'étude des déplacements et stationnements à plus grande échelle
- Concilier la mise en valeur de ces espaces et de l'architecture qui la borde en maintenant des accès aux voitures aux devants des bâtiments et services

2– Des orientations d'aménagement autour de deux grands principes

A- Evacuer les voitures au pied de la collégiale

- A1- Espace partagé - Circulation des voitures autorisée pour desservir la collégiale, les commerces (arrêt minute au pied des façades sur Wilson) – modification du sens de circulation (indiqué sur le plan).
- A2- Stationnement compensé par les places libérées sur le tour de ville, le parking par le déménagement de l'hôpital.

B- Redonner une échelle à ces espaces

- B1- Marquer le parvis de la collégiale
- B2- Reformer un mail planté sur la place Gay Lussac qui encadre le monument. Tracé évoquant la partie d'îlot démoli pour remplir cet espace peu à peu « évidé ». Hauteur des arbres à régler sur les gabarits des maisons pour une intégration des murs pignons non traités. Arbres taillés.
- B3- Libérer le bas de la place Wilson, plantation d'un élément pivot (arbre de haute tige) qui tienne la rue et redonne une échelle au lieu. Partie piétonne à dégager au devant de l'hôtel particulier. Passage automobile avec borne pour l'accès à la cour de cet hôtel.
- B4- Dégager et mettre en valeur les cônes de vue vers le chevet et l'hôtel particulier

Plan d'aménagement de la place Denis Dussoubs
Source : Atelier Lavigne

Cadastre napoléonien –tracé de l'ilot avant la création de la place
Source : Archives départementales

Vue de la place état actuel

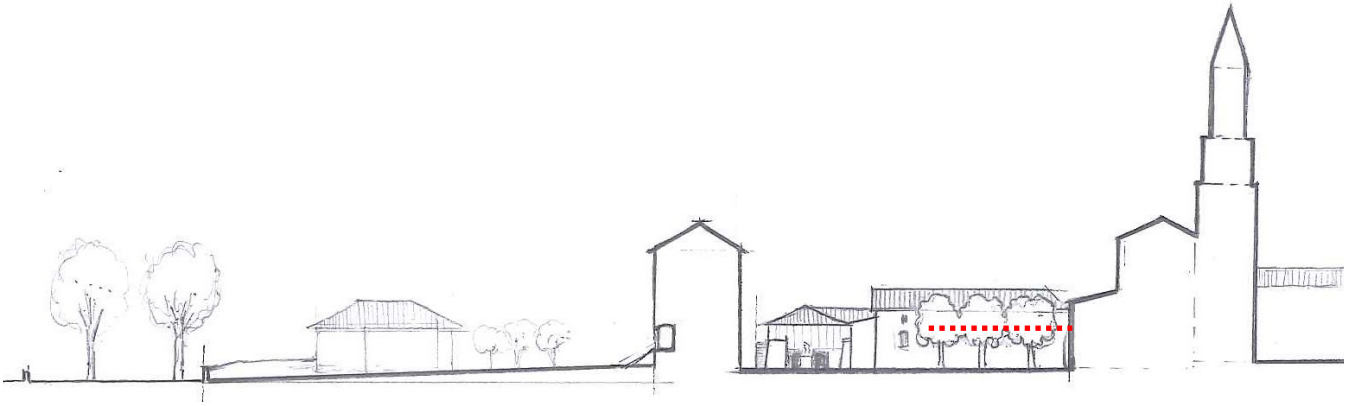

Coupe schématique AA

2.7 Secteur 7: Place Denis Dussoubs

A– Aménager une place /parvis au devant des bâtiments publics :

- A1- Couper la circulation automobile et aménager un parvis sécurisés, accessible aux piétons/aux modes de déplacements doux ; l'accès aux secours et aux livraisons est maintenu (système de borne automatique). Les stationnements sont reportés sur le tour de ville, places libérées par le déménagement de l'hôpital.
- A2- Déplacer la statue de Denis Dussoubs pour en faire un pivot sur la parvis en relation avec les entrées de la bibliothèque, du foyer rural…
- A3- Former un petit mail planté au pied de la collégiale. La hauteur des arbres pourrait régner avec la ligne de faîtage de la médiathèque et de l'ancienne mairie.
- A4– Amplifier la sensation de parvis par le traitement uniforme du sol .

3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les îlots

Plan d'aménagement de l'îlot Liberté
Source : Atelier Lavigne

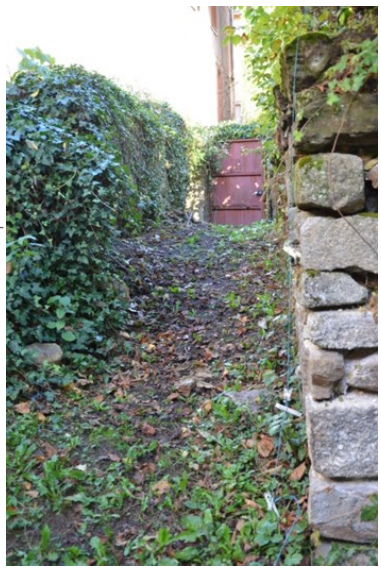

Vue sur le passage existant, bordé par les murs de clôture

Cœur de l'îlot Liberté, état actuel
Source : Atelier Lavigne

1- Restituer le cœur d'îlot jardiné

A- Travailler sur le pourtour et la qualité des constructions

- A1- Reconstruire sur la dent creuse suivant l'alignement, hauteur de la construction à régler sur les mitoyens, profondeur à définir selon le projet.
- A2- Construction pouvant être remplacée. Emprise à ramener sur le pourtour et à réduire en cœur d'îlot pour reformer des cours et espaces libres plus vastes.
- A3 – Construction ancienne (XV-XVIe) de cœur d'îlot à conserver et à mettre en valeur.

B- Dégager et aménager le cœur d'îlot en jardin

- B1- Démolir les petites constructions et annexes sans intérêts architectural.
- B2- Rétablir des jardins à la place des constructions.
- B3- Poursuivre le passage dans le prolongement de l'existant afin de créer un cheminement en cœur d'îlot, reliant la rue de la Liberté et la rue Traversière. Ce passage peut être réalisé sur la parcelle appartenant à la commune. Il peut reprendre le principe d'un petit passage couvert sur la rue de la Liberté, comme le passage de la Pyramide, afin de maintenir une continuité bâtie.

Plan d'aménagement de l'îlot Pasteur
Source : Atelier Lavigne

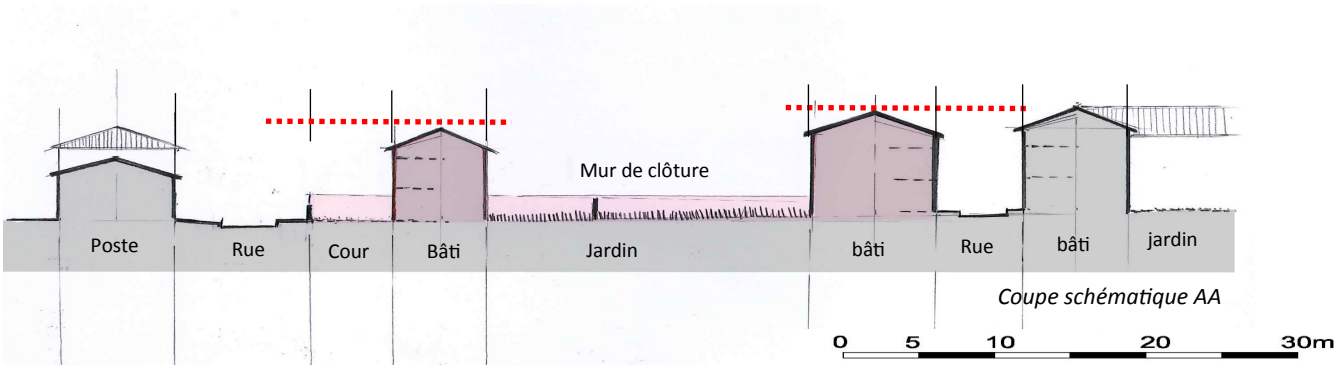

Coupe schématique AA

1– Reformer les continuités bâties et un cœur d'îlot jardiné :

A- Reconstruire sur les pourtours de l'îlot pour dégager le cœur

- A1– Dans le cadre du remplacement de l'immeuble, implanter le nouveau bâti en retrait pour former une cour bien orientée au sud.
- A2– Démolir l'entrepôt et construire à l'alignement ou presque sur la façade nord, afin de dégager un grand jardin au sud– gabarit de la construction à caler sur les maisons voisines.
- A3– reformer une continuité de jardins et de cours au centre de l'îlot actuellement occupé par des hangars sans intérêt architectural et plus ou moins vacants (démolis, cours plus ou moins mise en valeur).
- A4– Construire un mur de clôture entre les jardins et le parking public afin de mieux isolés les parties privatives des nuisances occasionnées par le parking .
- A5– Créer une liaison piétonne à travers l'îlot
- A6– Restructurer la tête de l'îlot par de nouvelles constructions.

Plan d'aménagement de l'îlot et entrée de Limoges
Source : Atelier Lavigne

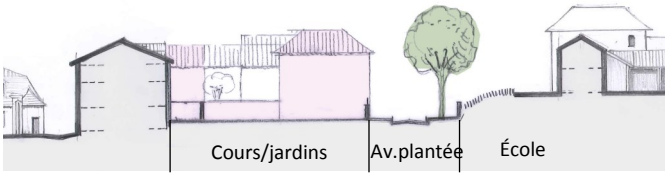

Coupe schématique AA

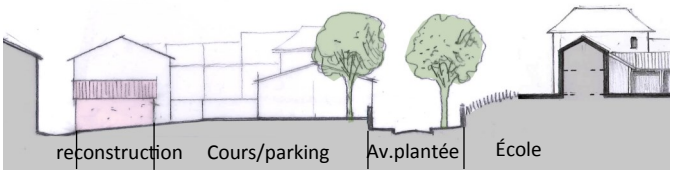

Coupe schématique BB

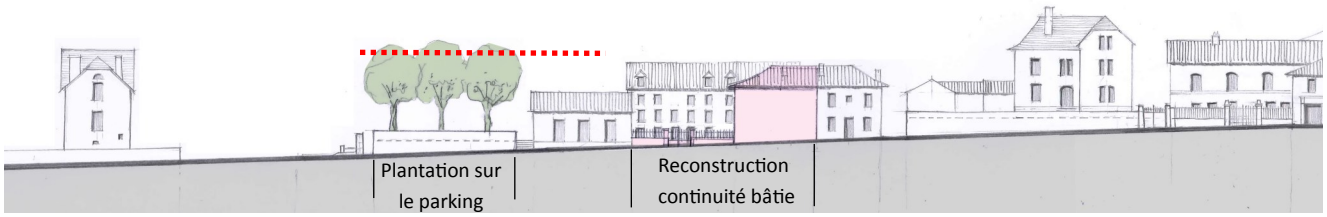

Vue de la façade de l'îlot sur l'avenue du Général de Gaulle

3.3 Secteur 10 : L'îlot et l'entrée de ville de Limoges

1– Re structurer l'îlot :

A- Former une tête d'îlot qui tienne l'espace

- A1- Planter des arbres sur le parking, au dessus du mur de soutènement; hauteur à équilibrer avec les gabarits moyens des édifices.
- A2- Maintenir dégager l'espace au devant du monument de Pressemane qui marque l'entrée dans la ville.

B- Créer une continuité bâtie

- B1- Sur le boulevard, construire un mur de clôture entre la banque et l'édifice à remplacer
- B2– Sur l'avenue Foch, reconstruire sur la dent creuse, un petit bâtiment annexe, afin de diminuer l'impact du grand mur pignon sans intérêt architectural.
- B3– Constituer un cœur d'îlot perméable, en récréant des petits jardins, des cours aux sols perméables. Cette prescription est également à appliquer sur le parking. Cet espace reste soumis à un plan d'aménagement d'ensemble.

2– Intervenir sur les espaces publics pour mettre en valeur l'entrée de ville

C– Aménager l'entrée de ville et la portion du tour de ville au devant de l'école

- C1– Réaménager le carrefour suivant le sens unique sur l'avenue du Général de Gaulle.
- C2– Aménager le sens unique sur le boulevard Carnot
- C3– Grâce à la diminution de la largeur de chaussée, créer de larges trottoirs avec l'intégration d'une bande cyclable possible : continuité du déplacement doux sécurisé, accès à l'école.
- C4– Planter des arbres d'alignement mettant en valeur l'architecture symétrique de l'école (hors PSMV).
- C5– Intégrer la signalétique (panneaux routiers, signalétique du PSMV), le mobilier urbain (éclairage…).

Plan d'aménagement de l'îlot Hôpital
Source : Atelier Lavigne

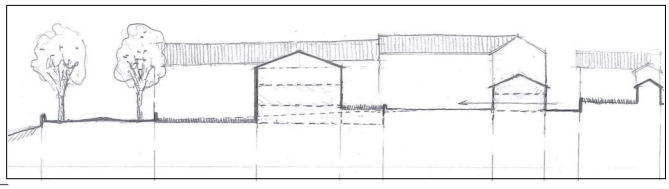

Principe de jardins de plain-pied

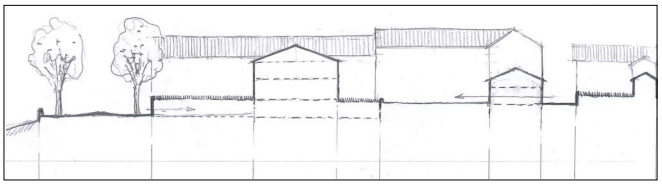

Principe de jardins « suspendus »

Coupe schématique AA

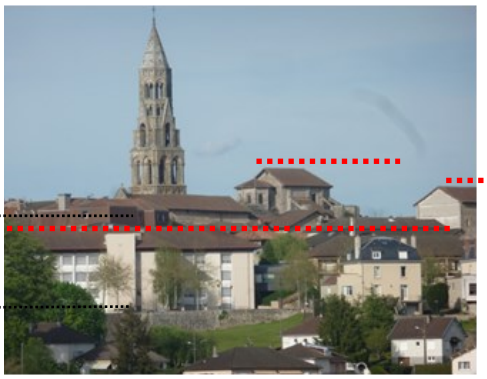

Gabarit actuel
trop élevé

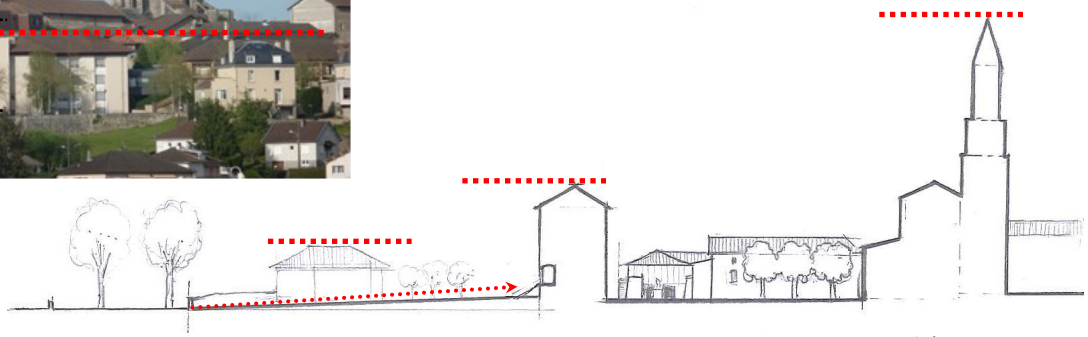

Coupe schématique BB

1– Définir des outils de programmation :

- Préparer l'évolution du site et à cet fin établir un diagnostic complet sur le bâti, les espaces libres.
- Prendre en compte les objectifs du PSMV : renforcer le centre ancien en termes d'habitat et d'équipements
- Définir des outils d'intervention à la mesure des enjeux urbains :
  - programme(s) au service de la revitalisation du centre ;
  - maîtrise d'ouvrage ;
  - opérateur(s) ;
  - procédures et financements….

2– Des orientations graphiques d'aménagement autour de trois grands principes

- A- Rétablir la continuité des jardins et de la trame verte, le long du boulevard :
  - A1- Reculer les constructions afin de créer des jardins au devant (jardins de plain-pied ou suspendus avec implantation de stationnement sous terrasse plantée…coupe schématique AA).
  - A2- Reformer un grand jardin au devant du musée, dont la composition pourra se régler avec la façade. Retrouver une topographie plus adaptée et respectueuse du terrain naturel.
  - A3 - Jardin à poursuivre par un petit mail de fruitiers (par exemple) en cœur d'îlot.
  - A4- Réaménager et replanter la rue Jean Giraudoux (ouverte au cours du XIXè siècle) dans un caractère d'allée (fruitiers-réintroduire les pruniers des Saint-Léonard…) afin de faire le lien entre les espaces de ardins et de parcs.
  - A5 - Reformer un jardin au pied de l'ancien hôpital pour réintégrer cet espace résiduel et reformer une limite d'îlot claire.
- B- Créer des porosités entre le boulevard et la rue Daniel Lamazière
  - B1- Fragmenter les constructions, créer des passages entre les constructions ou à travers.
  - B2- Etablir des cheminements piétons en cœur d'îlot afin de créer un lien entre le tour de ville et le centre mais également pour rendre plus accessible les équipements publics présents… médiathèque, foyer rural. Cet aménagement est également justifié par rapport aux stationnements supprimés sur les places autour de la collégiale et reportés sur le tour de ville.
  - B3 – retrouver un alignement bâti sur la rue Daniel Lamazière, avec un passage ou un porche à créer vers le cœur d'îlot.
- C- Régler les hauteurs et gabarits afin de laisser émerger la collégiale et le musée dans la silhouette urbaine
  - C1- Gabarit à régler par rapport à la façade sud de la ville : effet d'étagement des constructions à retrouver (coupe schématique BB).